

Déclaration de la Table Ronde sur l'Education en République Démocratique du Congo réunie du 20 au 22 septembre 2004

Nous, Représentants du Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RD Congo), de la communauté internationale, des Confessions religieuses, des Associations des Ecoles Privées, des ONG actives dans le domaine de l'éducation et du Monde du Travail, réunis en la première Table Ronde sur l'Education tenue au Centre Nganda de Kinshasa du 20 au 22 septembre 2004;

Préoccupés par le fait qu'en RD Congo des millions d'enfants et de jeunes n'ont pas accès à l'Education en général et à un enseignement de qualité en particulier ;

Notant avec satisfaction le contexte favorable pour un développement de la coopération internationale dans le secteur de l'éducation, contexte marqué, notamment par :

- la consolidation de la paix, de la sécurité, du processus de réunification du territoire national et des efforts vers la bonne gouvernance ;
- la finalisation du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté avec la collaboration de différents partenaires au développement ;
- la poursuite constructive de la concertation entre le gouvernement de la RD Congo et ses partenaires dans le secteur de l'éducation ;
- le développement de plans stratégiques dans le secteur éducatif, notamment le programme « Education pour Tous » ; la « Campagne nationale d'alphabétisation en milieux ruraux non scolarisés », le « Pacte de Modernisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire » et « le Programme Minimum du Partenariat pour la Transition et la Relance en RDC » ;
- l'analyse des problèmes prioritaires dans le « Rapport d'Etat du Secteur de l'Education Nationale » (RESEN);
- les engagements de la Communauté internationale en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- le démarrage du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) ; La mise en oeuvre d'une stratégie pour l'accélération de l'éducation des filles.

Convaincus de la nécessité de :

- développer une stratégie sectorielle cohérente et réaliste qui définit les priorités à court et moyen termes sur base d'une vision d'ensemble du système éducatif en RD Congo ;
- renforcer le partenariat entre tous les acteurs qu'ils soient gouvernementaux, multilatéraux et non-gouvernementaux afin d'optimiser l'utilisation des ressources par une action concertée et coordonnée sous le leadership du Gouvernement de la RD Congo ;

Reconnaissant la responsabilité qui incombe à l'ensemble du Gouvernement de la RD Congo de garantir à chaque enfant et à toute personne l'éducation qui est un droit universel et un élément essentiel pour le développement et la réduction de la pauvreté ;

Déclarons les engagements ci-après :

En vue du développement de stratégies et actions communes partagées par le gouvernement et ses partenaires pour améliorer le système éducatif en RD Congo, particulièrement dans les domaines de la qualité de l'enseignement, de l'accès à l'éducation, de la réduction des charges pour les parents, de l'adéquation entre enseignement et monde du travail et de la gestion du système éducatif national ;

1. Le Gouvernement de la RD Congo s'engage à:

- Elaborer et mettre en oeuvre une politique claire de redressement du secteur éducatif national (formel et non-formel), particulièrement en ce qui concerne la réhabilitation des infrastructures, la disponibilité de matériel didactique, la formation et la gestion des ressources humaines et l'adoption d'une politique salariale valorisante en faveur du personnel enseignant ;
- Augmenter sensiblement, dès 2005, la part du budget de l'Etat alloué à l'éducation, en assurer la libération effective selon les critères transparents d'équité en garantissant la prise en compte effective, d'une part du développement dans toutes les régions du pays et d'autre part des spécificités inhérentes à chaque niveau d'enseignement;
- Promouvoir et renforcer les mécanismes de coordination intra-sectorielle et intersectorielle (interministérielle) à tous les niveaux ;
- Respecter les accords pris pour la mise en oeuvre des programmes et projets de coopération et privilégier un dialogue permanent avec les partenaires ;
- Promulguer tous les textes législatifs et réglementaires devant régir le système de l'éducation et en assurer le respect par les structures scolaires et académiques;
- Conserver et entretenir le patrimoine immobilier scolaire de l'Etat ;

- Tenir à jour des statistiques fiables tant pour le secteur formel que non-formel;
- Reconnaître le Monde du Travail comme partenaire dans la mise en oeuvre d'une politique d'éducation en ce compris son financement ;
- Reconnaître aux Associations de parents une force d'accompagnement, de suggestion et de contrôle au niveau de chaque école ;
- Améliorer les programmes spécifiques visant la réinsertion sociale et professionnelle des exclus du système éducatif classique ;
- Intensifier les campagnes de lutte contre l'analphabétisme.

2.

Les Partenaires Techniques et Financiers s'engagent à:

- Appuyer le processus de paix et de réunification du territoire pour permettre la promotion harmonieuse de l'éducation nationale ;
- Aider le gouvernement dans son effort de financement durable du système éducatif;
- Participer effectivement et efficacement aux structures de coordination mises en place par le gouvernement à tous les niveaux en vue de promouvoir une approche sectorielle cohérente afin de renforcer la complémentarité et de favoriser la synergie ;
- Harmoniser les indicateurs et les procédures ;
- Considérer l'éducation comme un secteur à part entière dans les plans d'action humanitaire ;
- Développer des stratégies appropriées pour couvrir le passage de la phase d'urgence à celle du développement ;
- Appuyer le Gouvernement congolais dans son effort de mobilisation de ressources additionnelles externes pour l'éducation en RD Congo et particulièrement pour les filles et les jeunes les plus vulnérables ;

3. Les Confessions religieuses, les Associations des Ecoles Privées, les ONG Nationales et Internationales s'engagent à :

- Participer aux structures de coordination en vue d'une approche sectorielle cohérente en maintenant un dialogue permanent avec le Gouvernement ;
- Développer des stratégies appropriées pour couvrir le passage de la phase d'urgence à celle du développement ;
- Renforcer la participation communautaire notamment pour la défense des droits des personnes vulnérables ;

4. Les Associations des Parents s'engagent à :

- Participer aux structures de coordination en vue d'une approche sectorielle cohérente en maintenant un dialogue permanent avec le Gouvernement ;
- Dialoguer de façon continue avec les pouvoirs organisateurs et les enseignants au sein de chaque école pour améliorer la qualité de l'enseignement et la fréquentation scolaire;

5. Le Monde du Travail s'engage à :

- Participer au développement d'une politique visant l'adéquation entre le système éducatif et le monde du travail ;
- Offrir des opportunités de formation pratique aux apprenants ;

Nous, Participants sommes conscients que :

- Cette Table Ronde sur l'Education n'est qu'une étape dans le processus d'appui au Gouvernement de la RD Congo dans la mise en oeuvre d'un système éducatif performant ;
- Le Comité de Concertation des Acteurs en Education doit être chargé d'assurer le suivi des engagements de cette Table Ronde.

Fait à Kinshasa, le 22 septembre 2004